



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/GE.3/2002/4
16 janvier 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de
la terminologie des réserves ou ressources énergétiques
Deuxième session, 14 et 15 novembre 2002

RAPPORT

I. PARTICIPATION

1. La deuxième session du Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie des réserves ou ressources énergétiques s'est tenue à Genève, les 14 et 15 novembre 2002. Y ont participé les représentant des pays suivants: Fédération de Russie, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie.
2. Les organisations ci-après étaient également représentées: Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), Conseil mondial de l'énergie (CME), World Petroleum Congress/Society of Petroleum Engineers (WPC/SPE); Fédération européenne des géologues (EFG); et Agence d'approvisionnement d'Euratom.
3. L'ordre du jour provisoire a été adopté sans modification (ENERGY/GE.2/2002/3).

II. OUVERTURE DE LA SESSION

4. M. George Kowalski, Directeur de la Division de l'énergie durable de la CEE, a ouvert la session. Il a rappelé les décisions du Comité de l'énergie durable relatives à la création du Groupe spécial d'experts (ECE/ENERGY/47, par. 11 à 13), et a décrit brièvement l'objectif de la réunion, à savoir harmoniser la terminologie actuellement employée pour les différentes réserves/ressources énergétiques, à savoir le pétrole, le gaz naturel, le charbon et l'uranium.

5. M. George Kowalski a également décrit les changements structurels intervenus au sein de la CEE et ayant une incidence sur la Division de l'énergie durable. Suite à l'initiative du Secrétaire général de poursuivre la réforme de l'ONU, la CEE a décidé de fusionner ses activités dans le domaine énergétique et ses activités touchant au développement des entreprises et à la restructuration industrielle, en créant une Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement des entreprises. On s'attendait que cette fusion fasse naître de nouvelles synergies entre ces différentes activités et contribue à instaurer un environnement économique propice à la prospérité et à la croissance des pays membres.

6. Le secrétaire de la réunion a décrit l'état actuel du plan d'action adopté à la première session du Groupe spécial d'experts, qui s'est tenue en juin 2002 (ENERGY/GE.2002/2, par. 33). En application des dispositions contenues dans le plan d'action, un certain nombre d'activités ont été réalisées depuis la dernière session, à savoir:

a) Une réunion consacrée à la possibilité d'adapter la classification russe des ressources pétrolières aux systèmes internationaux (Tyoumen, Sibérie, Fédération de Russie, 9 et 10 septembre 2002), qui s'est tenue sous les auspices du Ministère russe des ressources naturelles;

b) Une réunion du Sous-Groupe du pétrole (Stavanger, Norvège, 23 et 24 septembre 2002), au cours de laquelle une proposition portant sur la façon d'opérer un rapprochement entre la classification SPE/WPC/AAPG et la Classification-cadre des Nations Unies (CCNU) a été élaborée conformément au plan d'action. Cette réunion a été suivie d'un atelier conjoint SPE/Norvège sur les prévisions et l'évaluation de l'incertitude des réserves/ressources. La CCNU a été présentée et les questions relatives à la classification des produits pétroliers ont été examinées de façon approfondie;

c) Une réunion du Sous-Groupe de l'uranium (Beijing, Chine, 24 et 25 septembre 2002), au cours de laquelle une proposition visant à renforcer la cohérence entre la classification AIEA/AEN des réserves/ressources d'uranium et le système de codification à trois chiffres de la CCNU a été élaborée dans le but d'être présentée à la présente session;

d) Un projet de note explicative, préparé par M. D. Kelter (CME) aux fins de son utilisation par le Conseil mondial de l'énergie lors de sa prochaine Enquête trisannuelle sur les ressources énergétiques. La préparation et la version définitive de ce document ont été approuvées par les coordonnateurs des sous-groupes et le représentant du CME.

III. ÉLECTION DU BUREAU

7. M. S. Heiberg (Norvège) et M. A. Subelj (Slovénie) ont été réélus respectivement Président et Vice-Président de la réunion.

IV. PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'HARMONISATION DE LA CCNU ET DE LA CLASSIFICATION DES HYDROCARBURES DU SYSTÈME SPE/WPC/AAPG
(Point 2 de l'ordre du jour)

8. M. P. Blystad, Coordonnateur du Sous-Groupe des hydrocarbures, a présenté la proposition de ce sous-groupe sur la façon d'appliquer la CCNU aux réserves/ressources pétrolières. Le Groupe des produits pétroliers a été remercié de ses efforts.
9. Le représentant du CME a souligné qu'il existait une différence entre la classification des produits pétroliers et celle du charbon et de l'uranium. Dans le cas des produits pétroliers, les processus sont plus complets et plus étroitement liés à l'activité industrielle et aux projections financières. La pratique a montré qu'il était nécessaire de limiter la communication des données concernant certaines catégories de ressources moins matures aux seules quantités en place, car il se peut qu'aucune évaluation détaillée des processus de récupération n'ait été effectuée durant les premiers stades. Il est important que la classification donne cette possibilité, tout en encourageant la communication des quantités récupérables, même si l'évaluation n'est effectuée que par analogie avec des projets de récupération déjà expérimentés.
10. Un certain nombre de délégations ont fait des commentaires concernant cette proposition. Il est apparu que le Groupe des produits pétroliers avait élargi les concepts d'axe économique en introduisant les mots «commercial pour des motifs économiques» en lieu et place d'«économique». Dans la pratique, cela implique un examen des aspects commerciaux au sens large (y compris, notamment, les coûts, les prix, le calendrier et les dispositions juridiques, fiscales et commerciales), c'est-à-dire en ne se limitant pas aux coûts, aux prix et au calendrier.
11. De plus, les deux recommandations suivantes ont été faites concernant la proposition:
a) examiner le traitement de la catégorie 3 (projets d'exploration), dans les tableaux 2 et 3, en veillant à davantage de cohérence; et b) faire figurer les dispositions relatives aux quantités en place dans le tableau de l'annexe E, afin que les réserves géologiques prouvées et l'emploi de chiffres clefs puissent être surveillés de près.

V. PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'HARMONISATION DE LA CCNU ET DE LA CLASSIFICATION AIEA/AEN SUR LES RÉSERVES/RESSOURCES EN URANIUM
(Point 3 de l'ordre du jour)

12. M. J. R. Blaise, Coordonnateur du Sous-Groupe de l'uranium, a résumé les décisions prises par le Groupe de l'uranium de l'AIEA/AEN, lors de la réunion tenue à Beijing (Chine), les 24 et 25 septembre 2002. Il a informé le Groupe spécial d'experts que tous les grands producteurs d'uranium, à l'exception de l'Afrique du Sud, du Nigéria et de l'Ouzbékistan, avaient participé à cette réunion.
13. À l'heure actuelle, les classifications nationales des réserves/ressources d'uranium indépendantes les unes des autres sont encore très largement utilisées. Le Groupe de l'uranium de l'AIEA/AEN a proposé de continuer à promouvoir la CCNU pour les ressources d'uranium, par le biais du Livre rouge de l'AIEA. À cette fin, une section destinée à établir des corrélations sera incorporée au questionnaire établi aux fins de la préparation de la prochaine édition du Livre rouge de l'AIEA et les États membres de l'AIEA producteurs d'uranium seront appelés à se

référer soit à la classification AIEA/AEN soit à la CCNU pour faire état de leurs ressources. Les résultats seront rassemblés et analysés par le secrétariat de l'AIEA.

14. Le Coordonnateur a informé les participants que certains pays, tels que la Hongrie et l'Ukraine, avaient adopté la CCNU pour faire état de leurs ressources d'uranium et que d'autres, tels que la Fédération de Russie, envisageaient à présent de le faire. L'Australie, qui détient 25 % des réserves totales et assure 21 % de la production, conservera sa classification nationale, mais le passage à la CCNU ne devrait pas poser trop de problèmes, car l'Équipe spéciale et la CCMI ont adopté, en 1998, des définitions pour les catégories communes aux deux systèmes.

15. Il est le plus souvent difficile de présenter des données ventilées lorsque le travail technique permettant de les définir n'a pas encore été fait ou transmis à l'organe chargé de les réunir. Le personnel et les ressources sont le plus souvent insuffisants pour exploiter ces données si ce travail n'a pas été fait et communiqué par la source. C'est là un problème général qui devrait se poser dans tous les trois secteurs (charbon, produits pétroliers et uranium).

16. Les délégations se sont également penchées sur les coûts et les prix de l'uranium, ainsi que la façon de mieux en tenir compte sur l'axe économique de la CCNU. Il a été proposé d'inclure une catégorie non commerciale pour les ressources identifiées, voire même extraites à des coûts bien supérieurs aux prix du marché prévisibles dans l'avenir. En d'autres termes, les catégories moins représentées et non commerciales devraient peut-être apparaître de façon plus visible dans la CCNU. Il a par ailleurs été indiqué que, bien que les prix du marché libre de l'uranium soient actuellement très bas, le marché spot ne représentait pour l'uranium qu'une proportion faible par rapport aux contrats à long terme. Le Groupe spécial d'experts a souligné qu'il était important de parvenir, lors de la réunion de 2003, à un consensus sur la nécessité de mieux présenter les catégories d'uranium sur l'axe économique.

VI. ÉTAT DE L'APPLICATION DE LA CCNU AUX RÉSERVES/RESSOURCES MINÉRALES ET EN CHARBON

(Point 4 de l'ordre du jour)

17. M. A. Subelj, Coordonnateur du Sous-Groupe du charbon, a présenté un exposé sur la mise en œuvre concrète de la CCNU pour le charbon et les ressources minérales. Au cours des cinq dernières années, la classification a été appliquée dans plus de 60 pays, que ce soit au niveau national ou par les industriels. Des efforts ont récemment été faits pour adapter la CCNU au Portugal, à la Turquie, à la Roumanie et à la Yougoslavie. Des résultats remarquables ont été enregistrés en ce qui concerne l'application de la CCNU en Asie du Sud-Est. Actuellement, le Sous-Groupe du charbon travaille en étroite collaboration avec les Sous-Groupes des produits pétroliers et de l'uranium dans le but de faciliter l'application de la CCNU à ces deux catégories de produits.

18. Un certain nombre de délégations ont décrit l'état actuel de la mise en œuvre de la CCNU dans leur pays. En Turquie, une équipe spéciale a été créée et chargée d'élaborer une classification nationale basée sur les principes de la CCNU; un séminaire CEE/MTA a été organisé par la Direction générale de la recherche et de l'exploitation minières (MTA), dans le but d'aider les experts turcs à élaborer cette classification. L'année prochaine, la classification sera également mise en œuvre dans l'industrie charbonnière et minière en Roumanie.

19. M^{me} M. Ersoy, des Charbonnages turcs (TKI), a présenté le programme adopté par les autorités turques concernant la mise en œuvre de la CCNU dans le secteur du lignite. Les premières mesures ont été prises, mais des efforts importants restent nécessaires pour mener à bien ce projet, notamment dans les domaines suivants: formation de spécialistes et d'étudiants locaux; traduction des Principes directeurs de la CCNU en turc et modification de certaines dispositions de la réglementation applicable au secteur minier, de façon à y faire état de la CCNU et du nouveau système national de classification. Ces mesures seront mises en œuvre avec la participation de toutes les institutions nationales concernées.

**VII. ÉLABORATION ET ADOPTION D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'ENQUÊTE
SUR LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES MONDIALES**
(Point 5 de l'ordre du jour)

20. M. S. Heiberg, Président de la réunion, a rappelé au Groupe spécial d'experts que cette question ne pourrait être examinée comme il se doit tant que les rapports des sous-groupes ne seraient pas terminés. Malgré le manque de temps résultant de cette considération, un effort important, mais préliminaire, a tout de même été fait.

21. M. D. Kelter (CME) a parlé du projet de note explicative, élaboré en étroite coopération avec les coordonnateurs des sous-groupes et avec la participation active du Président. Cette note a donné lieu à une structure qui est probablement trop détaillée pour pouvoir être appliquée au questionnaire préparé par le Conseil mondial de l'énergie aux fins de l'enquête sur les ressources énergétiques mondiales. Les réactions initiales des membres du secrétariat du CME ont confirmé qu'il serait souhaitable d'entreprendre des efforts supplémentaires dans le but d'élaborer des catégories globales appropriées aux fins de l'enquête. Ces efforts doivent être faits en tenant compte de la nécessité pour le CME de maintenir une continuité entre les définitions d'une enquête trisannuelle à l'autre, de façon à permettre l'étude de l'évolution sur des périodes prolongées. La dernière enquête sur les ressources énergétiques mondiales (2001) a été publiée sur le site Web du CME, à l'adresse: <http://www.worldenergy.org/wec-geis/publications/reports/ser/overview.asp>.

22. Les facteurs de conversion ont également été examinés. Les délégations ont estimé que la norme internationale ISO 1000/1992 pouvait être appliquée avec succès aux travaux du Groupe spécial d'experts. Les normes concernant la conversion vers une forme équivalente commune d'énergie sont logiquement obtenues pour le charbon et les produits pétroliers au moyen du pouvoir calorifique supérieur, aux conditions normales de pression et de température. Dans le cas de l'uranium, la conversion devrait être exprimée en tonnes. La multiplicité des réacteurs nucléaires en service dans le monde et la diversité des niveaux d'efficacité de ces installations (de 26 à 40 %) donnent lieu à des rendements énergétiques très divers. C'est pourquoi aucune norme de conversion n'est préconisée.

23. Il a été décidé de poursuivre l'élaboration du document dans le but d'harmoniser autant que possible les besoins du CEM et la CCNU, tout en conservant l'essentiel des catégories de la CCNU élaborées par les sous-groupes. Cette solution doit, au préalable, faire l'objet d'un accord avec le secrétariat du CME, avant d'être renvoyée sous forme écrite au Groupe spécial d'experts pour approbation.

VIII. CONCLUSIONS ET SUIVI

(Points 6 et 8 de l'ordre du jour)

24. Le Groupe spécial d'experts a reconnu que des progrès significatifs avaient été réalisés depuis le début du projet (novembre 2001), grâce à la coordination efficace et à la coopération constructive entre les différents sous-groupes, le Bureau et le secrétariat de la CEE. Plusieurs réunions ont été organisées à l'initiative du Président et Coordonnateur du Sous-Groupe des produits pétroliers. Les organisations internationales partenaires du projet, à savoir le CME, la SPE/WPC, l'AIEA, l'OPEP et l'EFG, se sont montrées particulièrement coopératives, tandis qu'un certain nombre de pays ont accueilli des séminaires et des ateliers consacrés au développement du projet.

25. Le Groupe spécial d'experts est convenu qu'aux fins de l'enquête du CME, l'utilisation de la CCNU devait être liée aux projets portant sur l'exploration et l'exploitation de ressources énergétiques, et qu'un accent plus marqué devait être mis sur la dimension économique et financière de ces projets. La classification devrait être utilisée avec succès dans le cadre de la multiplication de projets, c'est-à-dire de l'élaboration de projets destinés à servir de plate-formes à d'autres projets. Cette idée a d'ailleurs été pleinement reconnue dans les principes directeurs de la CCNU, du moins en ce qui concerne les ressources pétrolières et gazières. La classification pourrait devenir utile à la Security & Exchange Commission (marchés boursiers des États-Unis) pour l'annonce de la disponibilité de réserves/ressources, mais aussi à l'International Accounting Standard Board (IASB) pour l'élaboration et l'actualisation des normes de comptabilité applicables aux industries d'extraction.

26. Les participants ont souligné qu'il était important de promouvoir sans tarder la CCNU auprès des différents consommateurs potentiels (enquêtes géologiques nationales, organes nationaux chargés des activités minières et de la réglementation en la matière, universités, sociétés d'exploration et d'exploitation, associations professionnelles et organisations internationales). Il faudrait continuer à organiser des séminaires régionaux dans les différentes sous-régions. Les prochaines conférences et réunions de l'OPEP, de la SPE/WPI, de l'AIEA, du WMC et de l'EFG devraient constituer autant de cadres appropriés pour vanter et promouvoir la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources énergétiques et minérales.

27. À cet égard, le Groupe spécial d'experts a décidé:

- i) De lancer une période d'essai d'un an de la nouvelle Classification-cadre, avant d'achever la version définitive;
- ii) De demander aux pays et aux organisations internationales concernées (AIEA, CME, OPEP, WPC/SPE, IASB, EFG, enquêtes géologiques nationales) de faire des commentaires, durant la période d'essai, sur l'intérêt du nouveau cadre en matière d'harmonisation des définitions de l'ensemble des réserves/ressources énergétiques;

- iii) De demander au Bureau, aux coordonnateurs des sous-groupes et au représentant du CME de modifier la version courte de la CCNU conformément au paragraphe 23;
- iv) De demander au CME d'envisager la possibilité d'appliquer la nouvelle Classification-cadre des Nations Unies aux fins de l'enquête sur les ressources énergétiques mondiales (2004);
- v) De recommander que la CEE-ONU organise en 2003, en coopération avec les autres institutions intéressées parmi les organisations susmentionnées, des séminaires régionaux consacrés à l'application de la nouvelle Classification-cadre aux ressources énergétiques;
- vi) D'effectuer des études de cas sur l'application de la CCNU au niveau national. Les délégations de la Norvège, de la Pologne, de la Roumanie, de la Fédération de Russie, de la Turquie et de l'Ukraine ont accepté de réaliser ces études d'ici la fin du mois de juin 2003;
- vii) De réaliser un certain nombre d'études de cas sur l'application de la CCNU à différents gisements de pétrole, de gaz naturel, de charbon et d'uranium. À cette fin, il a été demandé au secrétariat, en coopération avec le Bureau et les coordonnateurs des sous-groupes, d'identifier et de désigner ces gisements, d'ici au 31 décembre 2002; et d'achever les études de cas avant la fin juin 2003;
- viii) De tenir la prochaine réunion du Groupe spécial d'experts à Genève, les 30 et 31 octobre 2003, avec pour objectif d'examiner les études de cas et les commentaires concernant la valeur pratique de la Classification-cadre;
- ix) De remercier les Gouvernements turc, russe et norvégien d'avoir accueilli en 2002 des séminaires consacrés à la promotion de la CCNU, respectivement à Ankara (mai), Tyoumen (septembre) et Stavanger (septembre);
- x) De demander au secrétariat de publier la Classification-cadre approuvée à l'état de projet et de la distribuer dès que possible aux pays et aux organisations;
- xi) D'encourager les initiatives, telles que les conférences et séminaires régionaux, dans le but de promouvoir la nouvelle classification dans les instances compétentes, y compris les organisations professionnelles internationales, les universités, etc.;
- xii) De demander au Bureau du Groupe spécial d'experts de coordonner les activités qui seront menées durant la période d'essai.
